



## Traité Avoda Zara

### Michna 9 - Chapitre 3

נָטַל מִמְנָה עֲצִים, אָסּוֹרֵין בְּהַנִּיה. הַסִּיק בְּהַן אֶת הַתְּנוּר אֶם חֲדַשׁ, יוֹתֶץ; וְאֶם יִשְׁן, יוֹצֵן. אָפָה בְּהַן אֶת הַפְּתָח, אָסּוֹרָה בְּהַנִּיה; נַתְּעֵרֶבֶת בְּאַחֲרוֹת, כָּלֵן אָסּוֹרוֹת בְּהַנִּיה. רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אֹמֶר, יוֹלֵיר הַנִּיה לִימַם הַמְלָח. אָמְרוּ לוּ, אֵין פְּדִיוֹן לְעַבּוֹדָה זָרָה. נָטַל מִמְנָה כְּדַכֵּד, אָסּוֹר בְּהַנִּיה. אָרַג בּוּ אֶת הַבְּגָד, אָסּוֹר בְּהַנִּיה; נַתְּעֵרֶב בְּאַחֲרִים, כָּלֵם אָסּוֹרֵין בְּהַנִּיה. רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אֹמֶר, יוֹלֵיר הַנִּיה לִימַם הַמְלָח. אָמְרוּ לוּ, אֵין פְּדִיוֹן לְעַבּוֹדָה זָרָה.

Si [d'un bosquet qui a servi d'idole] on a enlevé du bois, il est interdit de s'en servir. Si [de ce bois] on a chauffé un four, s'il est neuf, il faut le briser, s'il est vieux, il faut le laisser se refroidir. Si on y a cuit du pain, il est interdit à tout usage. Si ce pain a été mêlé à d'autres, tous sont interdits à tout usage. Rabbi Eliézer dit : il faudra jeter à la mer Morte le montant du profit. On lui objecta : il n'y a pas de rachat pour l'idolâtrie. Si [de ce bois] on a taillé une navette, il est défendu d'en profiter. Si l'on s'en est servi pour tisser une étoffe, elle ne pourra pas être employée. Si elle a été mêlée avec d'autres, toutes sont interdites au profit. Rabbi Eliézer dit : il faudra jeter à la mer Morte le montant du profit. On lui objecta : il n'y a pas de rachat pour l'idolâtrie.



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)